

COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL Séance du 24 octobre 2024

Sont présents :

Administration communale d'Anderlecht

Président M. KESTEMONT Secrétaire M^{me} VERSTRAETEN Urbanisme M. BREYNE

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction de l'Urbanisme

Mme BOGAERTS

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine – Direction des Monuments et Sites

M. DESWAEF

Bruxelles Environnement

M. MOENECLAEY

DOSSIER

PV10	Demande de permis d'urbanisme introduite par Clear Channel S.R.L
Objet de la demande	implanter un totem digital double face (métro Saint-Guidon)
Adresse	Cours Saint Guidon
PRAS	réseaux des voiries + espaces structurants + ZICHEE



COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL Séance du 24 octobre 2024

EXAMEN DU DOSSIER PAR LA COMMISSION

A. REMARQUES ET/OU PLAINTES ARRIVEES A L'ADMINISTRATION :

L'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune observation.

B. PERSONNES QUI ONT DEMANDE A ETRE ENTENDUES ET QUI SONT CONVOQUEES :

Les demandeurs ont été entendus.



COMMISSION DE CONCERTATION : PROCES-VERBAL Séance du 24 octobre 2024

DÉCIDE

AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION

DOSSIER RETIRE de l'ordre du jour.

Vu le vice de procédure, que la STIB est une autorité publique, qu'il a lieu de réintroduire la demande à la région.

INSTANCES:

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT

Président	M. KESTEMONT	
Urbanisme	M. BREYNE	
Secrétaire	M ^{me} VERSTRAETEN	
Urbanisme	M ^{me} DELCOURT	

ADMINISTRATION RÉGIONALE

Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction de l'Urbanisme	M ^{me} BOGAERTS	
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine Direction des Monuments et Sites	M. DESWAEF	
Bruxelles Environnement	M. MOENECLAEY	